

2025 CONSIGNES **CAISSE A SAVON**

- ARRIVEE IDEALE SUR LE SITE : **08h00**
- CONTRÔLE TECHNIQUE DES CAISSES : **entre 08h et 09h30**
- 1^{ère} DESCENTE : **10h00**
- Reprise des DESCENTES : **14h00**

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA DESCENTE

A – Règles générales

Un jury composé de 4 personnes, jugera la créativité de chaque caisse à savon par une notation allant de 1 à 10.

Les candidats seront jugés selon les critères suivants, cumulés ou non :

1 - La créativité

La notation de la créativité de chaque caisse à savon portera sur les deux critères cumulatifs suivants :

L'originalité de la caisse à savon

- Le jury jugera de l'originalité de chaque caisse à savon lors de la visite des paddocks le jour de l'évènement, entre 10 heures et 12 heures.
- Chaque membre du jury attribuera à l'originalité de la caisse à savon une note allant de 1 à 10 et la somme de ces quatre notes sera prise en compte.

La somme de ces deux notations fera foi pour ce critère de créativité.

En cas d'ex-æquo, le jury les départagera par consensus.

2 - Le respect de l'environnement

Le jury jugera de l'effort fourni pour une fabrication éco responsable de chaque caisse à savon lors de la visite des paddocks le jour de l'évènement, entre 10 heures et 12 heures.

Chaque membre du jury attribuera l'éco responsabilité de la caisse à savon une note allant de 1 à 10 et la somme de ces quatre notes sera prise en compte.

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions du Jury qui statuera de façon souveraine, sans recours possible.

3 - Le temps de course réalisé par chaque caisse à savon pour parcourir le tracé de la descente

Ce temps ne pourra être validé qu'à la condition impérative suivante :

- Franchissement par la caisse à savon de la ligne d'arrivée avec l'ensemble de son équipage (pilote et copilote).

Il est précisé que si un commissaire de piste intervient, peu importe la raison et l'incident, le temps de la caisse à savon concernée par l'intervention ne sera pas compté.

4 - Les supporters

Le jury jugera de l'effort fourni par les supporters de chaque caisse à savon à encourager celles-ci lors de la course le jour de l'événement, entre 14 heures et 18 heures.

Chaque membre du jury attribuera une note allant de 1 à 10 et la somme de ces quatre notes sera prise en compte.

5 - Classement de la course

Le classement sera établi selon le calcul suivant pour la course:

Un prix pour la caisse à savon la plus rapide

Un prix pour la caisse à savon la plus créative

Un prix pour la caisse à savon la plus éco-responsable

Un prix pour la caisse à savon la plus supportée

Quatre prix sont définis ci-dessous sur la base des définitions indiquées dans les règles générales susvisées :

1er Prix (critère : temps) : La Caisse à Savon qui se verra attribuer le premier prix sera celle qui aura cumulé le meilleur temps sur toutes les descentes.

2ème Prix (critère : créativité) : La Caisse à Savon qui se verra attribuer le premier prix sera celle qui aura cumulé la meilleure note de créativité.

3ème Prix (critères : éco-responsabilité) : La Caisse à Savon qui recevra le premier prix est l'équipe qui se trouvera en première position dans le classement cumulé de la note d'éco-responsabilité.

4ème prix (critère : supporter) : La Caisse à Savon qui se verra attribuer le premier prix sera celle qui aura cumulé la meilleure note des supporters applaudimètre.



LES VILLAGES TINCHEBRAYENS

Éric Levardon président de l'association

REGLEMENT CAISSE A SAVON

REGLEMENT TECHNIQUE DES CAISSES A SAVON

Pourront participer à la descente tout terrain seul les caisses à savon respectant le présent règlement. Il ne s'agit pas d'une course de vitesse. La descente est ouverte à tous. Pour les mineurs, la descente est passée sous la responsabilité parentale des participants. L'organisateur est seul habilité à autoriser la participation d'une caisse à savon.

Article 1 :

Les caisses à savon sont des véhicules tout terrain à 4 roues en position de rectangle, sans moteur, sur un châssis en bois ou métallique. Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité (ou traction) terrestre, la caisse étant placée sur une pente. Une poussée est admise voir deux.... Voir trois....

Article 2 :

Normes Techniques

- ☐ Longueur maximale 2,50 m, largeur hors tout maximale 1,50 m, garde maximale au sol 0,25 m.
- ☐ Direction obligatoire (volant, guidon)
- ☐ Freinage obligatoire sur 2 roues minimum
- ☐ Le poids maxi 70 kg hors pilote
- ☐ Des attaches pour le remorquage doivent être prévus à l'avant et à l'arrière des véhicules. (boulonnées ou soudées)

Article 3 :

Conception

- ☐ La construction de la caisse doit prévoir une protection frontale et des protections latérales pleines et robustes. Les matériaux tels que le carton, le grillage, les plastiques ondulés du type « carton ondulé » sont interdits.
- ☐ La conception de la caisse à savon doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.
- ☐ Le plancher doit être complet sous le pilote.
- ☐ Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants, à protéger avec une garniture caoutchouc ou plastique)
- ☐ Les matériaux présentant des risques d'éclatements sont interdits pour le châssis et la carrosserie.
- ☐ S'il y a un siège, il doit être solidement fixé au châssis (boulonné ou soudé) sans aucune possibilité de démontage pendant la descente. Un dossier assurant l'appui dorsal est obligatoire.

Article 4 :

Sécurité des Pilotes

- ☐ Port du casque et gants obligatoire. Une ceinture ventrale peut être envisagée.
- ☐ Le port de pantoufle, ballerine ou espadrille sont interdites.
- ☐ Le port de pantalons longs et manches longues protégeant l'ensemble du corps sont obligatoires
- ☐ Le port de coudières et genouillères sont conseillées pour les pousseurs.
- ☐ Le port de tous les équipements de sécurité ci-dessus est obligatoire pendant les remontées.

Article 5 :

Divers

- ☐ La publicité est permise, elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractère politique ou religieux. Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdites.
- ☐ Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols ou de dégradations des véhicules. Les propriétaires et pilotes (ou représentant légal) sont responsables de ce qui est construit et installé sur le véhicule y compris les dimensions de châssis, des roues (le gonflage des pneumatiques est sous la responsabilité du pilot ou des parents), ses axes, freins, etc...
- ☐ Concernant les assurances, l'organisateur s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile pour l'organisation. Toutefois, cette assurance ne couvre pas les dommages corporels. Les participants sont vivement invités à être titulaire d'une assurance individuelle accident.

Article 6 :

Clauses juridiques

- ☐ Les participants à la descente autorisent l'organisation à exploiter visuellement le déroulement de la journée (photos, vidéos des caisses, des pilotes), sans que cela ne leur ouvre d'autres droits, rémunérations ou indemnités que la remise des prix attribués aux participants.
- ☐ Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « informatique et libertés » N° 78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous fichiers à usage de l'association organisatrice, en lui écrivant par mail ou courrier.
- ☐ Toutes questions d'application ou d'interprétation du règlement, ou toutes questions imprévues qui viendraient à se poser, seront tranchées souverainement, sans recours possible, par l'organisation, en fonction de la nature de la question et dans le respect de la loi française.
- ☐ Le fait de participer à cette descente implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

<u>Bulletin inscription « Caisse à savon »</u> <u>Cotisation : 10 € par caisse</u>			
Nom :		Prénom :	
Date de naissance :		Adresse :	- -
Téléphone :		Courriel :	
SI LE PILOTE EST MINEUR RENSEIGNER ACCORD PARENTAL			
Nom :		Prénom :	
Signatures		Adresse :	- -
Un bulletin d'engagement par pilote à nous retourner <u>avant le 1^{er} AOÛT 2025</u>			

Nom de votre caisse à savon :